



Capitale européenne de la
chasse et de la nature
Capitale internationale de la
trompe de chasse

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Conformément à l'article L 1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communal qui aura lieu le :

Séance du 24 septembre 2026 à 20h00 à la salle communale, rue Général Dechesne

ORDRE DU JOUR et sa NOTE DE SYNTHÈSE

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 29/06/2026, du 20/08/2026 et du 31/08/2026

APPROBATION

Des procès-verbaux des séances du 29/06/2026, du 20/08/2026 et du 31/08/2026;

CPAS

2. CPAS MB 1/2026

APPROBATION

De la MB1 ordinaire et extraordinaire du CPAS

- Ordinaire

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	377 500,00	377 500,00							
Augmentation	45 494,66	45 494,66							
Diminution									
Résultat	422 994,66	422 994,66							

- Extraordinaire

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	7 847 633,59	7 847 633,59							
Augmentation	112 196,26	262 450,52	-150 254,26						
Diminution	25 789,97	176 044,23	150 254,26						
Résultat	7 934 039,88	7 934 039,88							

Zone de Police Semois et Lesse

3. Zone de Police - Modification budgétaire n°2026/01 - Octroi d'un mandat au Bourgmestre

PRISE D'ACTE

de la modification budgétaire n°2026/01 de la Zone de police Semois et Lesse

- Ordinaire

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	13.937.047,55	13.937.047,55							
Augmentation	151.582,14	151.582,14							
Diminution									
Résultat	14.088.629,69	14.088.629,69							

- Extraordinaire

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	1.080.000,00	1.080.000,00							
Augmentation	776.592,88	776.592,88							
Diminution									
Résultat	1.856.592,88	1.856.592,88							

et APPROBATION

du mandat au Bourgmestre pour approbation de la modification budgétaire n°2026/01 lors de sa délibération par le Collège de police

4. Zone de police – Comptes 2025 – Octroi d'un mandat au Bourgmestre

PRISE D'ACTE

Des comptes

2025 de la Zone de police Semois et Lesse

Tableau de synthèse

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	14.284.140,11	74.061,00	14.358.201,11
- Non-Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	14.284.140,11	74.061,00	14.358.201,11
- Engagements	14.084.140,11	776.592,88	14.860.732,99
= Résultat budgétaire de l'exercice	200.000,00	-702.531,88	-502.531,88
Droits constatés	14.284.140,11	74.061,00	14.358.201,11
- Non-Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	14.284.140,11	74.061,00	14.358.201,11
- Imputations	14.084.140,11	696.371,53	14.780.511,64
= Résultat comptable de l'exercice	200.000,00	-622.310,53	-422.310,53
Engagements	14.084.140,11	776.592,88	14.860.732,99
- Imputations	14.084.140,11	696.371,53	14.780.511,64
= Engagements à reporter de l'exercice	0,00	80.221,35	80.221,35

et **APPROBATION**

du mandat au Bourgmestre pour approbation des comptes 2025 de la Zone de police Semois et Lesse lors de leur délibération par le Collège de police.

Plan de Cohésion Social

5. Approbation du rapport financier du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2025

APPROBATION

Du rapport financier du Plan de Cohésion Social

Administration communale de SAINT-HUBERT

Exercice : 2025

Fonction : 84010

Récapitulatif par groupe économique						
Libellé	Report de crédit	Budget initial	Budget Final	Engagements	Imputations	Droits
070 Personnel	314,13	88.240,22	88.372,34	77.373,17	77.373,17	0,00
071 Fonctionnement	40,00	38.691,30	38.941,30	35.746,61	35.483,02	0,00
072 Transferts	0,00	14.000,00	14.000,00	13.677,11	13.677,11	0,00
07X Dette	0	0	0	0	0	0
078 Prélevements	0	0	0	0	0	0
Total dépenses ordinaires	€ 354,13	€ 140.931,52	€ 141.313,64	€ 126.796,89	€ 126.533,30	€ 0,00
080 Prestations	0	0	0	0	0	0
081 Transferts	0,00	32.600,00	32.600,00	0,00	0,00	32.593,73
082 Dette	0	0	0	0	0	0
088 Prélevements	0	0	0	0	0	0
Total recettes ordinaires	€ 0,00	€ 32.600,00	€ 32.600,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 32.593,73
Total	€ 354,13	€ 108.331,52	€ 108.713,64	€ 126.796,89	€ 126.533,30	€ 32.593,73
Total des droits à déduire des dépenses justifiées						
Total des non valeurs sur exercices antérieurs					0,00	€ 0,00
Montant des dépenses justifiées					€ 133.376,34	
Dépenses du premier trimestre de l'exercice sur crédits reportés (-)					314,13	
Dépenses du premier trimestre de l'exercice + 1 sur crédits reportés (+)					7.159,17	

Calcul des recettes à déduire	
Montant APE affecté	
Récupérations diverses	
Autres subventions (Maribel...)	
Total à déduire des dépenses justifiées	€ 0,00

Ressources Humaines

6. Recrutement d'un Directeur (H/F) Financier statutaire – validation des conditions de recrutement

ADOPTION

Des conditions de recrutement pour un poste de directeur financier

Le Directeur Financier remplit la fonction de conseiller financier et budgétaire de la Commune et du CPAS. Il est chargé de l'utilisation efficace et optimale des ressources financières et de la protection des actifs. Il fournit des informations financières fiables au Directeur Général, au Collège/Conseil communal et au Conseil de l'Action Sociale. Il donne son avis sur la légalité et les implications financières prévisibles du projet du budget ou de modifications budgétaires.

Ses missions légales sont plus amplement décrites aux articles L1124-25 et L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Le Directeur Financier collabore étroitement avec les Directeurs Généraux (Commune et CPAS) dans un esprit de management constructif. Il contrôle l'application de la législation et des procédures dans son domaine d'activité.

- Régime de travail : temps plein (70% pour la Ville de Saint-Hubert et 30% pour le CPAS).
- Staturisation après stage.
- Rémunération : entre 34.000,00 € et 48.000,00 € annuel non indexé, indice pivot 138.01 (échelon dépendant de l'expérience utile ou secteur public).

Finances

7. A.D.L. demande d'avance financière

APPROBATION

- montant de 15.000,00€
- prêt à remboursement unique

8. Subsidés 2026 de moins de 2.500 euros

APPROBATION

Subsidés 2026 de moins de 2.500 euros

9. Article 60 – ratification de la décision Collège du 10 août 2026

RATIFICATION

de la décision Collège du 10 août 2026 en article 60 (fin de travaux, solde insuffisant sur article budgétaire)

10. Marché 2026-39 - Financement des dépenses extraordinaires - emprunts 2026 - approbation projet de délibération pour le conseil communal.

APPROBATION

- de la procédure sui generis du cahier des charges
- montant et durée estimés des emprunts :
 - Catégorie n° 1 : durée 20 ans - Montant : 1.190.000,00 EUR
 - Catégorie n° 2 : durée 15 ans - Montant : 575.000,00 EUR
 - Catégorie n° 3 : durée 10 ans - Montant : 950.000,00 EUR
 - Catégorie n° 4 : durée 5 ans - Montant : 530.000,00 EUR
- estimation du coût : 1.050.000,00 EUR

11. Info aux conseillers

INFORMATION

Infos aux conseillers sur les décisions de tutelle et autres décisions du collège communal

Pour le Collège,

Le Directeur Général

Le Bourgmestre

Frédéric LEROY

Didier NEUVENS